

Région académique  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

DIEC/19-832-1863 du 11/11/2019

**INSCRIPTION AUX EPREUVES DU CONCOURS GENERAL DES METIERS - SESSION 2020**

Référence: Note de service n° 2019 -155 du 21-10-2019 publiée au BOEN 39 du 24 octobre 2019

Destinataires : Mesdames et messieurs les chefs d'établissements des lycées professionnels publics et privés sous contrats, des CFA

Dossier suivi par : M. MUNOZ - Tel : 04 42 91 72 20

Je vous remercie de bien vouloir trouver, ci-après

- La circulaire relative aux inscriptions aux épreuves du concours général des métiers pour la session 2020

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*

# Organisation du concours général des métiers Session 2020

Procédure d'inscription à l'attention des établissements – octobre 2019  
PJ : Un modèle de fiche à renseigner (annexe 1)

La présente note a pour objet de préciser les modalités de mise en œuvre et d'organisation de la session 2020 du concours général des métiers.

## 1) PRINCIPES GÉNÉRAUX :

Le concours général des métiers a pour fonction de distinguer les meilleurs jeunes en classe de terminale ou année de terminale de baccalauréat professionnel qui suivent assidûment les enseignements en classe des établissements publics ou privés sous contrat de type lycée professionnel (LP ou LPO) ou centre de formation d'apprentis (apprentis et titulaires de contrats de qualifications).

Le concours est ouvert pour la session 2020 dans les spécialités qui figurent sur la fiche récapitulative jointe en annexe.

Le concours comporte :

- ✓ Une première partie, dans l'académie, qui se déroulera **le mercredi 11 mars 2020** pour toutes les spécialités.
- ✓ Une seconde partie, dans l'établissement et l'académie d'accueil, qui fera l'objet ultérieurement d'une circulaire élaborée par l'académie en charge de la spécialité. Réservée aux seuls candidats sélectionnés par le jury national, elle se déroulera sous forme d'épreuve pratique organisée au plan national, à titre d'épreuve finale du concours, **entre le lundi 11 mai et le vendredi 29 mai 2020**.  
Les frais de transport et d'hébergement des candidats sont pris en charge par leur établissement d'origine.

## 2) CONDITIONS D'INSCRIPTION :

Seuls les chefs d'établissements et les directeurs de CFA proposent les candidats, après avis des enseignants.

Seuls les jeunes, qui présentent les meilleures chances de succès devront être présentés, ce qui implique de **restreindre la présentation à cinq élèves ou apprentis** dans chaque spécialité.

Les candidats **doivent impérativement** être scolarisés en classe de terminale ou année de terminale de baccalauréat professionnel de la spécialité choisie pour le concours et être âgés de 25 ans au plus à la date de clôture des inscriptions.

Les candidats au concours général des métiers doivent être en règle avec l'obligation de recensement ou de participation à la journée défense et citoyenneté.

## 3) CALENDRIERS et MODALITÉS D'INSCRIPTION :

**Du mardi 12 novembre au mardi 3 décembre 2019 inclus** : pré inscriptions des établissements non encore inscrits et inscriptions des candidats à effectuer à l'adresse suivante de l'application :

<https://www.cgweb.education.gouv.fr/>

Sur le site est également disponible une notice de procédure d'inscription

[https://www.cgweb.education.gouv.fr/notice\\_etablissements.pdf](https://www.cgweb.education.gouv.fr/notice_etablissements.pdf) (procédure 2020 à paraître)

**Au plus tard le mardi 10 décembre 2019** : dépôt sur la plateforme numérique d'échange (PNE DIEC 3.05) de l'annexe 1 complétée et signée, accompagnée des confirmations d'inscription.

Ces dernières, ne comportant aucune rature ou surcharge, sont signées par les candidats, les professeurs et les chefs d'établissement.

Au vu du nombre et de la répartition des candidats au sein des différentes spécialités, des informations et instructions complémentaires seront communiquées d'une part aux établissements présentant des candidats et d'autre part aux établissements désignés comme centres d'épreuves écrites.

<b>ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE</b> Dossier suivi par M. Michel MUNOZ ☎ 04 42 91 72 20	<b>CONCOURS GÉNÉRAL DES MÉTIERS SESSION 2020</b>	<b>FICHE RÉCAPITULATIVE</b> à déposer dûment renseignée sur la <b>PNE</b> pour le <b>10 décembre 2019</b> délai de rigueur
---	--	--

### FICHE RÉCAPITULATIVE PAR ÉTABLISSEMENT

#### 1- Spécialités de baccalauréat professionnel

Numéro d'ordre	Spécialités	Nombre de candidats présentés (cadre à renseigner par le Chef d'établissement)
1	Commerce	
2	Commercialisation et services en restauration	
3	Cuisine	
4	Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés	
5	Fonderie	
6	Maintenance des véhicules	
7	Maintenance des matériels : option A (agricoles) – option B (travaux publics et manutention) – option C (matériels d'espace vert)	
8	Menuiserie aluminium verre	
9	Métiers et arts de la pierre	
10	Métiers de la mode - vêtements	
11	Plastiques et composites	
12	Technicien d'usinage	
13	Technicien en chaudronnerie industrielle	
14	Technicien menuisier agenceur	
15	Transport	
16	Travaux publics	
17	Vente (prospection, négociation, suivi de clientèle)	

#### 2- Brevet des métiers d'art

Numéro d'ordre	Spécialités	Nombre de candidats présentés (cadre à renseigner par le Chef d'établissement)
1	Ebéniste	

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Cachet de l'Établissement

Signature du Chef d'Établissement :